



The Procter & Gamble Company  
P&G – Entretien de la maison  
Fabric & Home Care Innovation Center  
5299 Spring Grove Avenue  
Cincinnati, OH 45217-1087

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de fiche signalétique :  
jour : 16 juillet 2013  
Remplace : RQ1210228

RQ1307758 Date de mise à  
Date de mise à jour : 14 janvier 2013

### SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

**Identité : Effaceur magique M. Net – Original, Extra puissant, Handy Grip, Outdoor Pro et Sur mesure**  
**Numéro de téléphone d'urgence : Téléphoniste P&G 24 h : 1-800-248-1612**  
**Pour le transport en cas d'urgence : CHEMTREC : 1-800-424-9300**

### SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

**Dangers potentiels pour la santé (aigus et chroniques) :** (Voir la section 11 pour obtenir de plus amples renseignements)  
Aucun danger pour la santé n'est connu ou prévisible dans des conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Un blocage des voies digestives peut se produire si le produit est ingéré. Ne pas avaler le produit.

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Contact avec la peau : Modérément irritant pour la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner une sensibilisation cutanée.

Inhalation : Assurer une ventilation adéquate.

**Signes et symptômes d'exposition :**

Ingestion : Peut causer une irritation ou un blocage des voies digestives.

Contact avec les yeux : La poussière créée par la mousse peut provoquer une irritation mécanique.

Peau : La poussière créée par la mousse peut provoquer une irritation mécanique.

Inhalation : La poussière créée par la mousse peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Troubles médicaux connus pouvant s'aggraver par suite d'une exposition au produit : Aucun

**Effets possibles sur l'environnement :** (Voir la section XII pour plus de renseignements.)

### SECTION III – COMPOSITION CHIMIQUE ET INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux tels que définis par la norme OSHA, 29 CFR 1910.1200. et/ou le SIMDUT en vertu de la Loi sur les produits dangereux :

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>Écart de la composition chimique</u>	<u>DL50/CL50</u>
Aucun				

### SECTION IV – PREMIERS SOINS

**Procédures de premiers soins :**

Ingestion : En cas d'ingestion de la mousse, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Un blocage intestinal peut mettre en danger la vie de certains animaux domestiques.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un professionnel de la santé.

Peau : En cas d'irritation cutanée, rincer la région affectée à grande eau et appliquer une compresse froide. Si l'irritation persiste, consulter un professionnel de la santé. Enlever tout vêtement contaminé.

Inhalation : En cas d'irritation des voies respiratoires, sortir la personne de la zone contaminée pour aller lui faire prendre l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un professionnel de la santé.

**Note à l'intention du médecin :** (s'il y a lieu)

**Autre :** Les mises en garde suivantes figurent sur l'emballage du produit destiné à la vente au consommateur : Les mises en garde suivantes figurent sur l'emballage du produit destiné à la vente au consommateur : « Mise en garde : Tenir hors de la portée

des enfants. Tenir hors de la portée des jeunes enfants et des animaux pour éviter toute ingestion accidentelle. Ne pas utiliser sur la peau ou les autres parties du corps. L'utilisation sur la peau pourrait causer des éraflures. »

#### SECTION V – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MOYENS D'EXTINCTION

**Point d'éclair (méthode utilisée) :** En vase fermé

Point d'éclair :

Ce produit n'entretient pas de combustion lorsqu'il est exposé à une flamme nue.

**Limites d'inflammabilité :**

Limite d'inflammabilité supérieure : Non connue

Limite d'inflammabilité inférieure : Non connue

**Limites d'explosion :** LSE : non connue LIE : non connue

**Température d'auto-inflammation :** Non connue

**Produits de combustion dangereux :** Non connu

**Données relatives au risque d'explosion (sensibilité aux impacts mécaniques) :** S. O.

**Données relatives au risque d'explosion (sensibilité aux décharges statiques) :** S. O.

**Moyens d'extinction :**

Applicables : Poudre extinctrice ordinaire, dioxyde de carbone, eau, mousse chimique ordinaire. Pour les incendies importants, utiliser de la mousse chimique ordinaire ou asperger avec une fine pulvérisation d'eau.

Non applicable :

**Protection des pompiers :**

Risques particuliers d'incendie liés à la matière : Aucun connu

Équipement de protection et précautions à prendre pour les pompiers :

#### SECTION VI – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions personnelles :** Aucune connue

**Précautions environnementales :** ÉLIMINER CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX, ÉTATIQUES, PROVINCIAUX ET LOCAUX.

**Méthodes de confinement :** Ramasser le produit renversé et le mettre dans un contenant approprié avant de le jeter.

**Méthodes de nettoyage :** Éviter de contaminer les sources d'eau et les égouts.

**Information supplémentaire :** (s'il y a lieu) S. O.

#### SECTION VII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Précautions à prendre pour la manipulation :** Aucune connue

**Précautions à prendre pour l'entreposage :** Aucune connue

#### SECTION VIII – PROTECTION PERSONNELLE ET CONTRÔLE DE L'EXPOSITION AU PRODUIT

**Directives d'exposition :** Le lieu de travail devrait disposer de suffisamment de directives générales d'exposition.

**Contrôles d'ingénierie :** Fournir une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle (EPI) :**

Protection des yeux et du visage (usage domestique) : Aucune requise dans des conditions d'utilisation normale du produit.

Protection de la peau : Ne pas frotter sur la peau; la mousse peut érafler la peau.

Protection des voies respiratoires : Les conditions d'utilisation fréquente et d'exposition prolongée nécessitent une protection respiratoire.

(Un masque respiratoire muni de cartouches contre les vapeurs organiques, contre la poussière et le brouillard.)

Protection des voies respiratoires (usage domestique) : Aucune requise dans des conditions d'utilisation normale du produit.

#### SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence (couleur, forme matérielle) :** Original et Extra puissant – mousse blanche

**Point d'éclair (méthode utilisée) :** Ce produit n'entretient pas de combustion lorsqu'il est exposé à une flamme nue lors d'essais.

<b>Odeur</b> : aucune	<b>Alcalinité de réserve</b> : aucune connue
<b>Seuil de l'odeur</b> : Sans objet	<b>Solubilité dans l'eau</b> : aucune connue
<b>État physique</b> : Liquide	<b>Température de décomposition</b> : aucune connue
<b>Tension de vapeur (mm Hg)</b> : Inférieure à 2 mm Hg	<b>Taux d'évaporation (nBuOAc = 1)</b> : aucune connue
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b> : aucune connue	<b>Densité/gravité</b> : aucune connue
<b>Point d'ébullition</b> : aucun connu	<b>Point de fusion/congélation</b> : aucun connu
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b> : aucun connu	<b>pH ( )</b> : aucun connu
<b>Composés organiques volatils (COV)</b> : S. O. – La teneur en COV du produit n'est pas réglementée par l'État ou le gouvernement fédéral.	

#### SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique** : Stable à des températures et des pressions normales

**Conditions à éviter** : Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec des matières incompatibles.

**Matières incompatibles** : Éviter tout contact avec oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux** : Oxydes de carbone, oxydes de soufre, composés aromatiques, formaldéhyde, cyanure d'hydrogène.

**Possibilité de réaction dangereuse** : Aucun effet systémique prévu.

#### SECTION XI – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

**Effets chroniques** : Aucun effet chronique sur la santé n'a été signalé.

**Organes cibles** : Aucun organe cible n'a été identifié.

**Cancérogénicité** : Le produit fini destiné à la vente au consommateur n'est pas cancérogène.

NTP : Non

CIRC : Non

#### SECTION XII – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Ce produit ne devrait pas présenter de danger à des concentrations similaires à celles relevées dans l'environnement. Le produit est destiné à une utilisation dispersive, et il ne doit pas être éliminé directement dans l'environnement. Le produit, l'emballage ou le contenant sont compatibles avec le système municipal de gestion des déchets solides et ne constituent pas un risque pour l'environnement, lorsque traités de manière appropriée.

#### SECTION XIII – RÈGLEMENTS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

**Méthode d'élimination des déchets** : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux.

*Usage non domestique (fédéral américain) :*

Lorsque les produits qui font l'objet de la présente FS sont, dans leur forme originale, éliminés en tant que déchets, ils ne sont pas considérés comme dangereux en vertu du règlement fédéral de la RCRA (40 CFR 261). Ils doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux.

*Usage non domestique (Californie) :* Non

*Usage domestique :*

Le produit à usage domestique peut être mis au rebut avec les ordures ménagères.

#### SECTION XIV – INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

**Transport terrestre (DOT – États-Unis)** : Non réglementé

**Transport aérien (IATA)** : Non réglementé

**Transport maritime (IMDG) :** Non réglementé

#### SECTION XV – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

##### États-Unis

Tous les composants ajoutés intentionnellement figurent sur la liste TSCA (États-Unis).

Numéro d'enregistrement à l'EPA : Ne s'applique pas

Produits chimiques SARA (313/302/304/311/312) : Aucun

*Californie* : Ce produit a été évalué et il ne doit pas être assujéti à la Proposition 65 de Californie sur les étiquettes de mise en garde. Numéro d'enregistrement (Californie) : Ne s'applique pas

##### Droit à l'information et CERCLA :

Les ingrédients suivants présents dans le produit fini figurent sur les listes des produits pour lesquels le droit à l'information est obligatoire ou sur les listes d'information concernant l'exposition des travailleurs.

Ingrédient	N° de CAS	Niveau	CERCLA RQ	État				
				IL	MA	NJ	PA	RI
AUCUN								

##### Canada

Tous les ingrédients sont autorisés par le LCPE à être importés au Canada par Procter & Gamble. Le produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés du Canada, et la présente fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

#### SECTION XVI – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les parfums contenus dans le produit qui fait l'objet de la présente fiche signalétique sont conformes aux directives pertinentes de l'Association internationale des matières premières pour la parfumerie.

Cote d'évaluation du danger P&G :	Santé :	1 4 = EXTRÊME
Inflammabilité :	2	3 = ÉLEVÉ
Réactivité :	1	2 = MODÉRÉ
		1 = FAIBLE
		0 = NON SIGNIFICATIF

\* S. O. – Sans objet

\* N. C. – Non connu(e)

Les données fournies ne peuvent être utilisées que dans le cadre de la sécurité et de la santé au travail.

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ** : La présente fiche signalétique a pour objet de résumer brièvement les connaissances que nous possédons en ce qui concerne l'utilisation de cette matière. Les renseignements contenus dans la présente fiche ont été compilés à partir de sources considérées comme fiables par la société Procter & Gamble, et ils sont exacts à sa connaissance. Ce document ne constitue pas un guide complet en matière de réglementation internationale sur les produits dangereux.

Ces renseignements sont offerts de bonne foi. Tous les utilisateurs de cette matière doivent évaluer les conditions d'utilisation et adopter les mécanismes de protection appropriés pour empêcher que les employés y soient exposés, que des dommages matériels soient causés ou qu'il y ait fuite du produit dans l'environnement. Procter & Gamble n'est pas responsable des blessures infligées au destinataire ou à une tierce personne ni d'aucun dommage à la propriété résultant d'une utilisation incorrecte du produit.